




BICQUELEY INFORMATION COMMUNICATION

 N° 2016/002
Le Mot du Maire

Bonjour à Toutes et Tous,

Le bureau d'étude Herreye et Julien vient de terminer l'élaboration du P.L.U (plan local de l'urbanisme). L'étape suivante correspond à l'instruction du dossier par les services de l'Etat. La durée d'examen et de consultation devrait aboutir, théoriquement, pour la fin de l'année. Le P.L.U remplacera le P.O.S en service depuis 1991. Les contraintes définies par le Scot, le P.L.H et autres services freinent les extensions envisagées. Une réunion publique informera les habitants sur le contenu du P.L.U.

Comme vous pourrez le lire ci-dessous plus en détail, le Conseil Municipal n'a pas augmenté les taux des 3 taxes, ni le prix du m³ d'eau dans un souci de ne pas pénaliser les habitants.

Bonne lecture et venez participer à la Commémoration du 8 mai.

⇒ Compte Administratif 2015 - Budget 2016.

Le Compte Administratif de l'année 2015 a été approuvé par le Conseil Municipal lors de sa séance du 6 avril dernier : il s'agit de s'assurer que ce qui avait été prévu l'année précédente en matière budgétaire reflète bien ce qui a été réalisé durant l'exercice écoulé.

Le cumul du budget fonctionnement et investissement présente un solde positif de 224 353,90€, résultant de la différence entre le total des recettes de 87 1076,48€ auquel il convient de soustraire celui des dépenses de 646 722,58€. Cet excédent a été affecté en totalité en fonctionnement, afin d'équilibrer le budget 2016, un virement de 131 322€ a été réalisé à la section investissement. On peut souligner que les dotations de l'État pour l'année 2015 se sont élevées à 105 000€, diminuées de 6 700€ par rapport à l'année précédente. Si cette baisse semble de faible importance, elle devient plus significative lorsqu'on y ajoute la suppression de la dotation communale d'investissement octroyée par le Conseil Départemental, d'un montant plafonné à 25 000€, représentant environ 40% du montant des travaux effectués. Cette aide était un apport appréciable dont les communes devront dorénavant se passer, avec bien sûr une conséquence sur les futurs projets d'investissement.

Le Conseil Municipal a décidé de ne pas modifier les différentes taxes, à savoir taxe d'habitation 9,53 % dont 2,64 % reversés à C.C.T-- foncier bâti 10,70 % dont 2,78 % reversés à la C.C.T-- foncier non bâti 23,22 % dont 2,04 % reversés à la C.C.T. Le calcul de la Taxe Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) qui relève de la compétence de la Communauté de Communes est identique à celui de l'an dernier.

⇒ Budget de l'Eau 2016.

Cette année encore, les dépenses et recettes de fonctionnement font apparaître un solde positif 123 274,16€ résultat provenant de la différence entre les dépenses 117 576,55€ et les recettes 240 850,71€. Cet excédent a été affecté pour 2016, en investissement pour 83 662,30€ et en fonctionnement pour 39 611,86€.

Après approbation à l'unanimité du compte administratif 2015, les élus ont décidé de maintenir le prix de l'eau à son tarif actuel, soit à 1,30€ TTC le m³. La location du compteur restera facturée à 15€. Nous avons perçu 47 954,40€

pour la vente de l'eau et 5 580€ pour la location de compteurs. Les 375 foyers desservis ont consommés 36 901 m³ d'eau. Tous les chiffres relatifs au budget général et à celui de l'eau sont à votre disposition en Mairie.

➤ Travaux.

Les garages communaux devraient être construits cette année : le dossier de financement est acté, le permis de construire est en cours d'instruction auprès de Terres de Lorraine Urbanisme.

Notre réseau d'éclairage public est vétuste et très énergivore, sa mise aux normes nécessite de remplacer les 152 lampadaires installés sur la Commune. De plus, les ampoules actuelles ne sont plus fabriquées. Le dossier relatif à ces travaux de mise aux normes est en cours d'étude. Plusieurs entreprises spécialisées dans ce domaine, vont nous proposer différentes solutions. Sans vouloir anticiper sur les réponses à venir, il est probable que le montant de ces interventions avoisine les 100 000€.

Au cours de cette année 2016, nous prévoyons d'installer des supprimeurs afin que le plus grand nombre d'entre vous bénéficie d'une pression améliorée.

➤ Les subventions aux Associations.

Le Conseil Municipal s'est prononcé à l'unanimité pour une attribution de subvention aux associations identique à l'année 2016. Comme le prévoit la réglementation, ces subventions seront versées uniquement sur présentation du compte rendu de l'assemblée générale accompagné du bilan financier.

Associations	Montant €	Associations	Montant €
Bicqueley Animations Loisirs	400	Club Animation St Charles	150
Sentier des Deuilles	350	Radio Déclic	150
1 Rose, 1 Espoir Fille	120	ADMR « La Bouvade »	100
Bicqueley Moto Cross	150	A.C.C.A	400
Étoile Sportive de Bicqueley	1 000		
TOTAL GÉNÉRAL =			2 820 €

➤ La Loi NÔTRE.

La loi NÔTRE promulguée le 7 Août 2015, portant sur une nouvelle organisation territoriale de la République confie de nouvelles compétences aux Régions. La loi renforce le rôle de la Région en matière de développement économique. Un certain nombre de compétences exercées jusque là par le Département vont être transférées aux Régions (entre autres la gestion des collèges, des transports routiers, des transports scolaires...).

Ce qui va nous concerner plus directement et concrètement, nous habitants de Bicqueley, c'est surtout le transfert de la compétence EAU et assainissement (déjà fait pour nous) à la Communauté de Communes du Toulinois dès le 1^{er} janvier 2020. La loi NÔTRE signe ainsi la fin de la gestion municipale. La régie municipale, qui jusqu'à présent nous permettait de maîtriser au plus juste le prix de l'eau qui vous était facturée, n'existera plus. Notre réseau et la fourniture d'eau dépendront de la Communauté de Communes du Toulinois qui en confiera la gestion à un fermier avec les conséquences que cela va induire sur le prix du m³.

➤ Le Stationnement dans le Village et les Trottoirs.

Contacté par l'intermédiaire de la page Facebook ou du site internet de la Commune, on nous demande de rappeler (une fois de plus) que le stationnement dans le village en dehors des emplacements matérialisés est interdit ! Certains endroits sont quasiment bloqués et inaccessibles avec des poussettes quotidiennement et ceci à proximité de la Mairie et de l'École. **RAPPEL DES sanctions encourues:**

- Stationnement **interdit** : 17€ - Décret n° 2011-876 du 25.7.11, art. R. 417-1 à R. 417-6 du Code de la Route.
- Stationnement **gênant** : 35€ - Art. R. 417-10 et R. 417-11 du Code de la Route.
- Stationnement **dangereux** : 135€ et - 3 points - Art. R. 417-9 du Code de la Route.

⇒ La Collecte des Ordures Ménagères lors des jours fériés.

La collecte des ordures ménagères est désormais assurée les jour fériés sauf aux dates suivantes : 25 décembre, 1^{er} janvier et 1^{er} mai où le rattrapage s'effectue le lendemain.

⇒ Concours des Maisons Fleuries.

Cette année, nous souhaitons poursuivre le concours « Maisons Fleuries ». Si ce challenge vous tente, n'hésitez pas à vous inscrire en utilisant le bulletin joint dans ce bulletin. Toutefois, la Commune se réserve le droit d'annuler ce concours si le nombre de participants était trop faible et inférieur à 10. En 2015, seuls 5 participants ont concouru.

⇒ Employé Communal en Contrat Unique d'Insertion.

Le contrat va être reconduit pour une durée de 1 an, la participation de l'État à la rémunération de l'agent est désormais de 85% pour 20 heures de travail par semaine.

⇒ Inscriptions scolaire pour la rentrée 2016-2017.

Au mois de septembre prochain, notre École maternelle accueillera les jeunes élèves nés en 2013. Mme Andrée DEGRESE tiendra une permanence en Mairie **le samedi 14 mai de 9h30 à 11h30** pour inscrire les futurs élèves. Vous voudrez bien vous munir du carnet de santé de votre enfant et de votre livret de famille.

⇒ École.

1- Les rythmes scolaires : le passage au mercredi de la neuvième demie journée supplémentaire n'a pas apporté de changement significatif sur le ressenti de la fatigue par les élèves.

2- Effectifs rentrée prochaine : si l'on s'en tient aux données actuelles de l'état civil pour les nouvelles inscriptions, notre école accueillera en septembre 95 élèves ainsi répartis : Maternelle : 6 P.S / 16 M.S / 7 G.S - Primaire : 11 C.P / 13 C.E.1 / 9 C.E.2 / 19 C.M.1 et 14 C.M.2.

3- Fête de la Communication : elle aura lieu le 20 mai à la Salle de l'Arsenal à Toul, notre École y participera comme les années précédentes.

4- Fête de l'École : le 1^{er} juillet, les enfants vous présenteront leur spectacle de fin d'année. Un barbecue clôturera cette manifestation.

5- Parents d'élèves : les délégués de parents continuent à s'investir pour alimenter la coopérative scolaire. Entre diverses manifestations, ils vous invitent le vendredi 13 mai à 15h30 à un marché aux fleurs qu'ils organisent à l'École. Vous y trouverez tomates et autres plantes cucurbitacées à repiquer dans votre potager. La Maison Faivre de Toul sera également présente et vous proposera des variétés de fleurs pour embellir votre jardin. Vous pourrez également vous procurer des supports pour ces plantes, confectionnés par les parents aidés par les enfants. Profitez également de ce moment pour découvrir l'exposition organisée par les enfants dans la bibliothèque récemment rénovée. Ce moment de détente s'annonce très convivial et vous permettra d'échanger autour d'un café ou d'un apéritif. Venez Nombreux !

⇒ Rectificatif.

Nous remercions les enfants de Mme Marie-Louise ARNOULD de bien vouloir nous excuser pour avoir omis de mentionner son décès dans l'état civil 2015 repris dans le précédent Bic. Si Marie-Louise a résidé la quasi-totalité de sa vie dans notre village dont elle fut Conseillère Municipale, c'est à Romilly-Sur-Seine qu'elle est née le 14 mars 1926 et c'est à Toul qu'elle s'est éteinte le 13 avril 2015. Ces 2 motifs sont à l'origine de cet oubli fortuit.

⇒ Proposition de Services aux personnes sans moyens de locomotion.

M. Philippe LESCANNE, artisan TAXI – V.S.L résidant à Bicqueley, souhaite proposer ses services aux personnes âgées de la Commune n'ayant pas de moyens de locomotion.

M. LESCANNE peut effectuer gracieusement, un aller-retour à Toul (départ de Bicqueley à 9h30, retour de Toul à 12h), le dernier vendredi de chaque mois. Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter M. Philippe LESCANNE au 03.83.64.17.07 ou au 06.75.23.60.19.

Les Associations- Animation

⇒ Bicqueley Moto Cross.

Le Vendredi 24 Juin, Feux de la St Jean à la salle des chasseurs, route de Gye. Au programme : À partir de 18h30: Ouverture de la buvette / Jeux pour enfants : pêche miraculeuse, chamboule tout / Filet garni : estimez le poids du filet garni et repartez avec! 2€ la partie ou 5€ les 3 / À partir de 20h : repas à réserver auprès de Celine Nowak en espèces ou par chèque à l'ordre de B.M.C : 10€ : crudités, spaghettis bolognaise, fromage, dessert ou 5€ : spaghettis bolognaise, dessert / 22h00 : attribution du filet garni / 22h30: embrasement du Feu. Les demandes de réservation seront distribuées dans les boites aux lettres. Contacter Jean-Michel Nowak au 03.83.64.60.73. Venez nombreux partager cette soirée festive !

⇒ Bicqueley Animations Loisirs.

Tournoi de Pétanque: le Dimanche 12 Juin. Venez nombreux participer au traditionnel tournoi de pétanque réservé aux amateurs sur le terrain situé à proximité du stade de football. Pour une bonne organisation, nous vous conseillons de vous inscrire dès à présent auprès de Mme Ginette BONNEAUX: 03.83.64.21.54. Si non, les inscriptions pourront être prises sur place à partir de 9h. Le tournoi débutera à 10h. Le tarif de 6€ par participant, soit 12€ la doublette, reste inchangé. Une restauration rapide et une buvette vous seront proposées sur place. Tous les supporters seront les bienvenus ! Ce tournoi est, bien entendu, soumis aux aléas de la météo (on croise les doigts)

⇒ Les Sentiers des Deuilles.

Ce dimanche 3 Avril, la 15^{ème} randonnée des Deuilles a rassemblé 233 participants sur les 4 parcours proposés au départ de Pierre la Treiche. Malgré un temps défavorable, les organisateurs sont satisfaits de cette participation en augmentation par rapport à l'année dernière. Rendez-vous est pris pour la 16^{ème} édition l'année prochaine. Prochaines sorties : **Dimanche 1^{er} Mai: Randonnée des 4 bans** au départ de la maison pour tous de Bulligny à 9h - **Vendredi 27 Mai : semi nocturne à Crézilles** (18h mairie) avec repas (cochon grillé) au cours de la randonnée. Nos coordonnées : site internet : sentiersdesdeuilles.fr – e-mail : sentierdeuilles@orange.fr

⇒ U.S Toul Athlétisme.

Les 6 jours du Tulois se dérouleront du 19 au 25 Juin 2016 pour 83.7km. Départ le 19 juin à 9h30 à Chaudeney s/Moselle pour 18.4km suivi de : Lundi à Foug: 13,4km, Mardi à Villey-St-Etienne: 10,4km, Jeudi à Ecrouves: 11,8km, Vendredi à Charmes-La-Côte: 11.1km et Samedi 25 juin: Finale à Bicqueley: 18.6 km. Inscription auprès de Mme Corinne BORN - 173 rue du haut des monts à Bicqueley OU <http://ustoul.athle.com> OU encore www.le-sportif.com

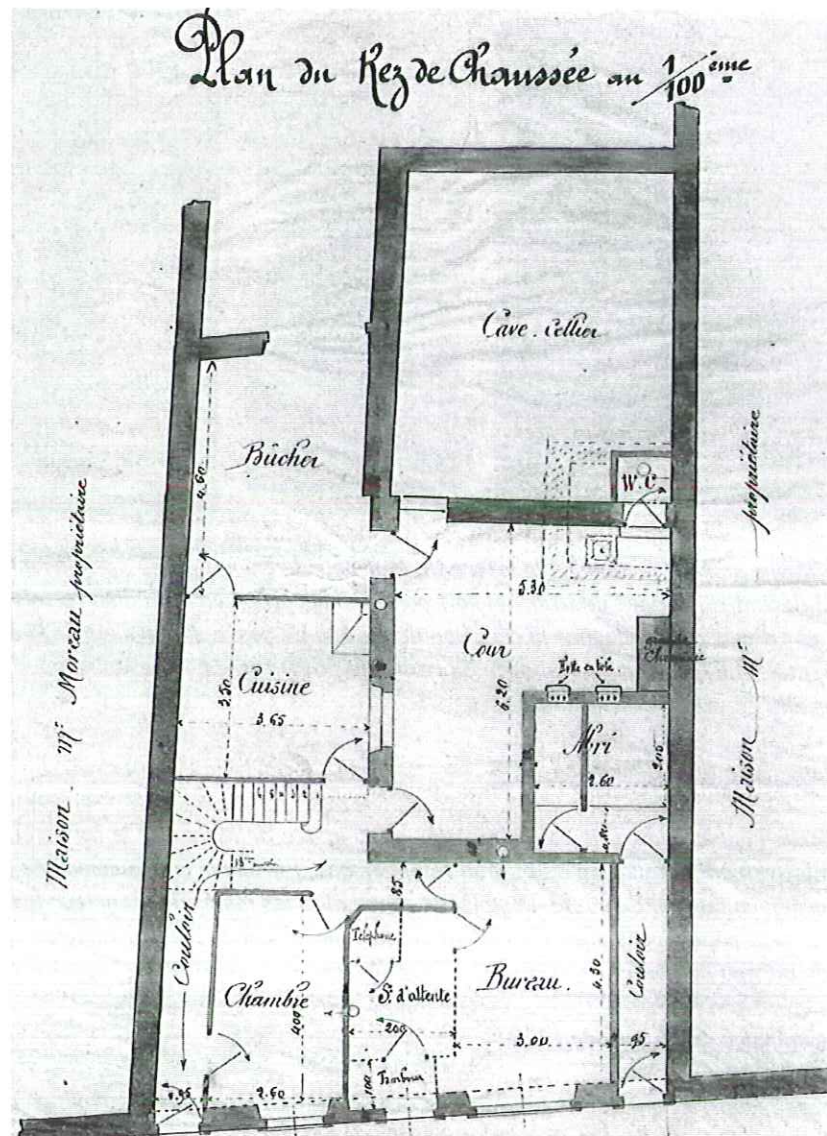
⇒ A.C.C.A

Vous avez **jusqu'au 30 Avril** pour vous inscrire auprès de Mme Bernadette KERN par téléphone 03.83.43.46.80 ou par écrit au 18 rue du Chanot à Bicqueley. Les rues du Pont, du Haut du Chêne, ainsi que les abords de la Salle des Fêtes seront coupés à la circulation le **Dimanche 5 Juin** à partir de 5 heures du matin. La route de Gye sera à circulation sens unique qui se fera en venant de Bicqueley donc fermée sur la route de Neufchâteau. Pour les volontaires qui souhaitent aider à cette journée, une réunion préparatoire est organisée le **Vendredi 6 Mai** à 20h30 salle des chasseurs route de Gye.

⇒ Fête Patronale

La Fête Patronale 2016, se déroulera du Samedi 9 juillet au Lundi 11 juillet 2016 inclus, sur le parking de la rue Nicolas Chenin.

LE PROJET D'UN BUREAU DE POSTE A BICQUELEY EN 1902. (2)



D'après des règlements de compte effectué depuis peu, la somme de 5165 francs portée au budget additionnel pour achever la réfection des chemins ruraux peut-être portée à 1165 francs, ce qui donne un excédent de 4000 francs, ce qui ferait que le budget additionnel porterait un déficit de 8270,12 francs seulement.

Le Conseil est d'avis qu'il est impossible de mettre des centimes additionnels sur les terrains de BICQUELEY qui sont de peu de valeur, une partie est friche.

En outre les $\frac{1}{4}$ en réserve sont destinés pour le moment à être distribués en affouages aux habitants en remplacement des 57 hectares de coupes affouagères que le génie a fait exproprier à la commune de BICQUELEY et ce n'est que dans 7 ans que les $\frac{1}{4}$ en réserve seront vendus.

Dans le cas où la commune emprunterait, elle ne pourrait rien rembourser avant cette période.

L'emprunt de 8500 francs donnerait à 3,5% une rente de 297,50 francs à payer tandis que les dits 8500 francs en rente sur l'État ne rapportent guère que 250 francs.

Donc il serait de bonne administration de ne pas emprunter et de vendre un coupon de 8500 francs car l'emprunt ferait perdre à la commune 50 francs par an, et avant que la commune puisse payer totalement les 8500 francs par les $\frac{1}{4}$ en réserve, la perte serait importante.

Vu toutes ces considérations :

Le Conseil prie Monsieur le Préfet d'autoriser la commune à vendre le dit coupon de rente de 8500 francs pour solder le dit budget additionnel.

Session extraordinaire du 19 juillet 1902



Monsieur le Maire soumet au Conseil la lettre de Monsieur le Sous-Préfet dans laquelle il indique que la commune doit pouvoir au déficit du budget additionnel soit par une imposition extraordinaire soit par un emprunt. Le Conseil après examen est d'avis d'abandonner la création du bureau de poste si Monsieur le Préfet ne peut autoriser la commune de BICQUELEY à vendre un coupon de rente de 8500 francs, nécessaire pour équilibrer le budget additionnel car elle ne veut pas emprunter.

Session extraordinaire du 5 décembre 1902

Le Conseil après avoir pris communication de la lettre de Monsieur le Directeur des postes et télégraphes relatives à l'installation du bureau téléphonique, l'informe que la commune de BICQUELEY est dans l'instance de créer un bureau de poste. Les pièces sont entre les mains de Monsieur le Préfet. Nous attendons sa réponse et nous vous répondrons aussitôt réception de celle-ci, car le bureau téléphonique est prévu dans l'installation du bureau de poste.

Session extraordinaire du 18 janvier 1903

Le Conseil, considérant que le produit des $\frac{1}{4}$ en réserve ne peut être attribué à la création du bureau de poste, prie Monsieur le Sous-Préfet de ne plus intervenir auprès de Monsieur le Préfet pour la vente des coupons de rentes de la commune, projet qui sera abandonné.

Session ordinaire du 24 mai 1903

Monsieur le Président donne lecture d'une lettre de Monsieur le Ministre par laquelle la commune n'est pas autorisée à vendre 8500 francs un coupon de rente pour créer un bureau de poste.

Le dit projet du bureau de poste est définitivement abandonné et la dite lettre n'est pas prise en considération.

Pour l'anecdote, une lettre en date du 25 janvier 1902, adressée à Monsieur le Maire de BICQUELEY, provenant de Monsieur FLORENTIN, facteur receveur à PRAYE sous VAUDEMONT, dans laquelle celui-ci postulait, oui déjà ! Après en avoir entendu parler, pour le bureau de poste de BICQUELEY, invoquant que lui-même facteur receveur à PRAYE depuis 3 ans, il voulait se rapprocher de TOUL, car la famille de sa femme y habite. Demandant également si le facteur ferait la distribution de PIERRE la TREICHE ? Et que si Monsieur le Maire sait quelque chose, qu'il veuille bien le renseigner .





CONCOURS COMMUNAL DES MAISONS FLEURIES

ARTICLE 1^{ER} - OBJET DU CONCOURS

Pour la seconde année consécutive, la Commune Bicqueley organise le « Concours Communal des Maisons Fleuries » ouvert à tous les habitants, propriétaires ou locataires. Ce concours a pour objectif de récompenser les actions menées en faveur du fleurissement, de l'environnement et du cadre de vie. Celui-ci s'inscrit dans le cadre des critères retenus au concours régional et national des villes et villages fleuris.

ARTICLE 2 - MODALITÉS D'INSCRIPTIONS

L'inscription est gratuite :

Inscription spontanée:

- a. Accueil MAIRIE - 500 rue Nicolas Chenin par le dépôt du bulletin d'inscription ci-joint.
- b. Site Internet - <http://www.bicqueley.fr>

L'avis d'inscription est diffusé :

- Voie de presse Est Républicain.
- Bulletin municipal.
- Site internet et Facebook du village.
- Boulangerie.
- Panneau d'affichage à la Mairie.

Le présent règlement est tenu à disposition des inscrits en Mairie, sur le site internet ainsi que la page Facebook.

Les inscriptions seront closes au 26 juin de chaque année

ARTICLE 3 - CATÉGORIE DU CONCOURS

Les catégories s'inspirent de celles exigées par le concours départemental avec quelques adaptations.

- 1^{ère} catégorie : maison avec jardin visible de la rue.
- 2^{ème} catégorie :fenêtres, balcons, terrasses.

ARTICLE 4 - CRITÈRES DE JUGEMENT ET DE MOTIVATION

Les éléments pris en compte pour la notation sont les suivants :

Catégorie 1 et 2 :

- Aspect général et environnement (ampleur du fleurissement).
- Diversité de la palette végétale.
- Ouverture du jardin sur l'espace public, intégration à son environnement.
- Propreté et entretien du site.

Catégorie 3

- Originalité et diversité des variétés choisies.

- Pratique de jardinage (respect de l'environnement et de la biodiversité).
- Esthétisme et paysagement (disposition, originalité du tracé, culture associées, mariages légumes/fleurs).
- Propreté et entretien du site.

ARTICLE 5 - COMPOSITION DU JURY

Le jury est composé de personnalités diverses et volontaires :

- 3 membres du Conseil Municipal.
- 2 habitants du village.
- Le président est Monsieur Le Maire de Bicqueley.

ARTICLE 6 - DÉROULEMENT DU CONCOURS

La visite du jury communal aura lieu durant la 2^{ème} quinzaine de juin.

ARTICLE 7 - REMISE DES PRIX

Les lauréats seront personnellement informés par courrier de la date de remise officielle des prix. L'ensemble des récompenses sera attribué à l'occasion de la remise des prix du concours communal qui aura lieu le:

Vendredi 1^{er} Juillet 2016

Durant cette cérémonie, le classement sera annoncé. Tous les participants inscrits se verront offrir une plante. La teneur du prix récompensant les 2 premiers lauréats de chaque catégorie peut évoluer d'année en année. La diffusion des résultats sera faite par voie de presse et relayée par le bulletin municipal et par le site internet.

ARTICLE 8 - HORS CONCOURS

Les lauréats distingués deux années consécutives parmi les 2 premiers, seront « HORS CONCOURS » pendant 1 an à condition que le niveau de fleurissement soit maintenu. Ils seront visités par le jury et invités à la cérémonie.

ARTICLE 9 - MODIFICATIONS DU PRÉSENT RÈGLEMENT

La Commune se réserve le droit faire évoluer le présent règlement.

✂-----

Bulletin d'inscription à retourner en Mairie de Bicqueley avant le 26 juin 2016

Nom/ Prénom:

Adresse:

Téléphone (fixe et/ou mobile):

Mail:@.....

Catégorie d'inscription:

